



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## FNDAE

Question écrite n° 23939

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences que pourrait avoir sur la politique de l'eau la baisse significative des moyens du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE). Le FNDAE, qui constitue la principale ressource pour le financement des équipements d'adduction d'eau et d'assainissement des collectivités, était jusqu'à cette année alimenté par un prélèvement de 0,02 euro par mètre cube d'eau consommée, auquel s'ajoutait un prélèvement sur les recettes du pari mutuel urbain. Or, avec la loi de finances 2003 a été adopté un amendement qui supprime l'abondement du FNDAE par les recettes du PMU. Il en découle, pour les collectivités locales, une baisse de leurs dotations pour 2003 variant de 50 à 75 % ! Cette baisse significative des moyens alloués à la politique de l'eau menace directement la pérennité de certains programmes. Sans parler du renouvellement des équipements existants, c'est la sécurisation même des ressources en eau de certaines collectivités qui est remise en cause. En Ardèche, où la sécheresse est venue rappeler durement qu'en matière d'eau potable l'équipement des collectivités locales n'est pas satisfaisant, le risque de pénurie existe encore pour certaines parties du territoire. Face à cette situation, la baisse des moyens alloués à la politique de l'eau est incompréhensible autant qu'inacceptable pour les élus locaux. Aussi, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour relancer les investissements en matière d'adduction d'eau et d'assainissement. Par ailleurs, le Premier ministre a indiqué son souhait de voir les ressources du FNDAE gérées par les départements. A ce titre, il appelle son attention sur les risques d'accroissement des disparités territoriales et de hausse du prix de l'eau dans certains départements que recèle une telle proposition, et il lui demande de bien vouloir garantir le principe de solidarité entre les collectivités en maintenant un système de péréquation territoriale dans le dispositif de financement des équipements. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

### Texte de la réponse

Les recettes du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) sont constituées par la redevance sur les mètres cubes d'eau consommée et jusqu'en 2002 par un prélèvement sur les recettes du pari mutuel. Lors de la discussion budgétaire 2003, il a été décidé de ne pas affecter au FNDAE le prélèvement sur le pari mutuel, compte tenu de l'existence de reports importants de crédits de paiement qui représentaient, fin 2002, l'équivalent de deux années moyennes de programmation. Par ailleurs, dans le cadre de la directive « nitrate », le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), et plus spécialement son volet élevage, a pour objectif d'aider les agriculteurs à adapter leurs équipements et leurs pratiques afin de mieux respecter l'environnement. Début 2003, ce programme a été réorienté afin d'améliorer l'efficacité environnementale des mesures prises et d'en maîtriser le coût. L'intervention du PMPOA est mise en oeuvre en priorité dans les zones vulnérables. L'État s'est engagé auprès de l'Union européenne, dans ces zones, à achever le PMPOA en 2006. Il a donc été nécessaire, dès 2003, d'accompagner les financements mis en place dans le cadre du budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, par un effort accru sur le FNDAE. Le renouvellement des installations doit être financé par la dotation aux

amortissements constituée dans le budget des services d'eau et d'assainissement conformément aux règles de la comptabilité publique. Pour 2004, le projet de loi de finances envisage la budgétisation du FNDAE à hauteur des recettes prévisionnelles de la redevance sur le mètres cubes d'eau consommée, soit 75 millions d'euros.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23939

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 août 2003, page 6583

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2004, page 282